



# Réunion Industriels

# Ordre du jour

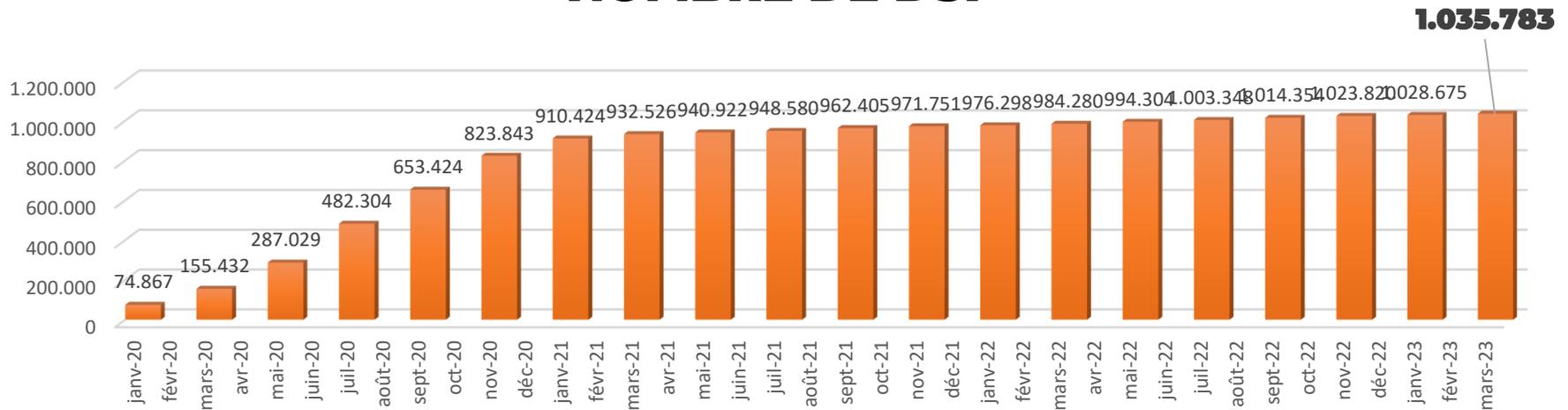
- Introduction du Président de la CNS
- Introduction du Directeur Général de l'Agence eSanté
- Avancement Paiement Immédiat Direct « PID »
- Intégration DSP réussie
- eQualis
- ePrescription - Point d'étape
- Base médicamenteuse - Rappel
- eResult - Calendrier
- MyCert - Obtenir un certificat professionnel
- IHE - Connectathon 2023

## TOUTES LES STATISTIQUES PRÉSENTÉES DATENT DE FÉVRIER/MARS 2023



# Statistiques DSP - Volumétrie

## NOMBRE DE DSP\*

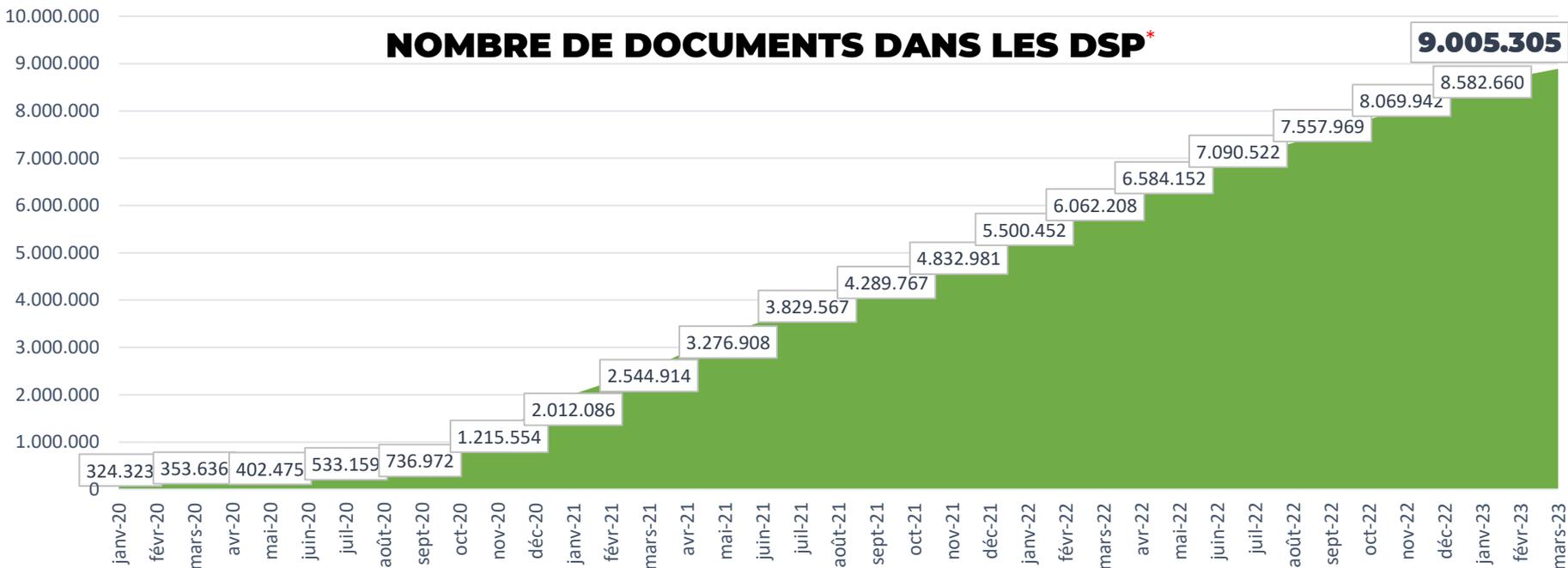


\* Population résidente: 645.000 (au 01/01/2022)

Nombre de DSP: 150% de la population résidente

Ce chiffre couvre tous les affiliés à la sécurité sociale (résidents + frontaliers et membres de leur famille)

# Statistiques DSP - Volumétrie

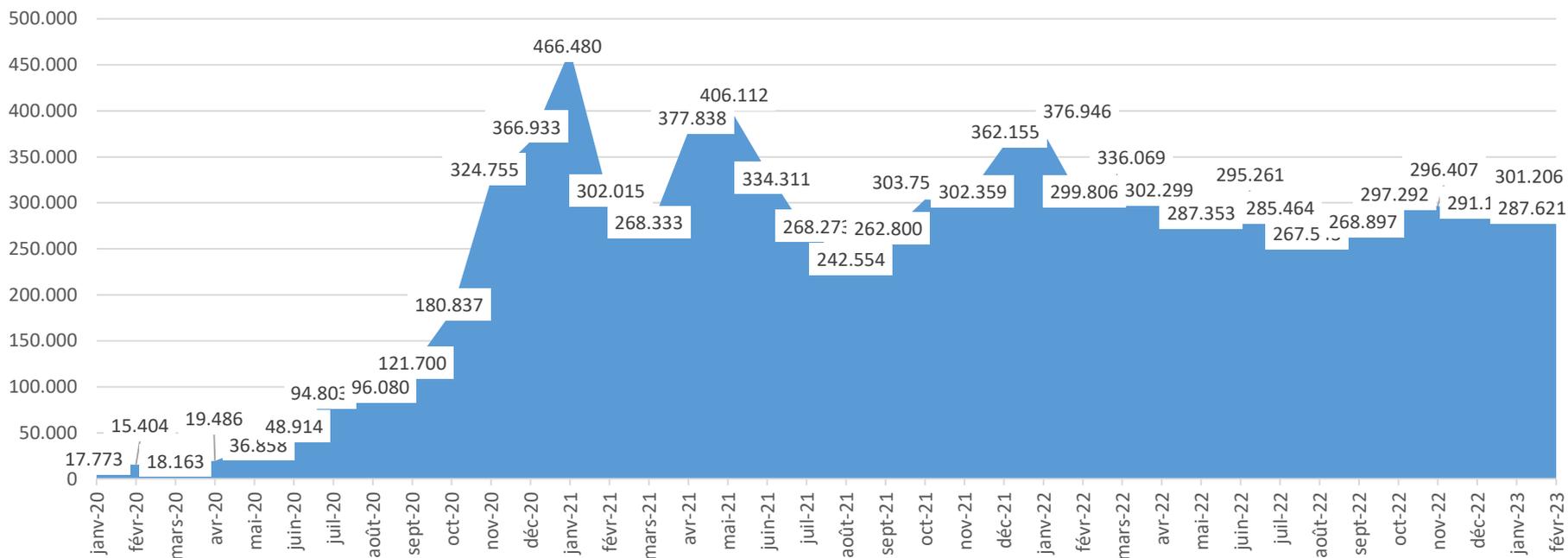


\* Nombre moyen de documents par DSP (non-vidé): 12,88  
Nombre de DSP avec au moins 1 document: 698.939

# Statistiques DSP – Usage global

Usage = Production de l'information et consommation de la donnée dans le DSP (Patients et PS)

## CONSULTATIONS ET DÉPÔTS DANS LE DSP



# Statistiques DSP – Usage\*

## CONSULTATIONS DU DSP (PS ET PATIENTS)



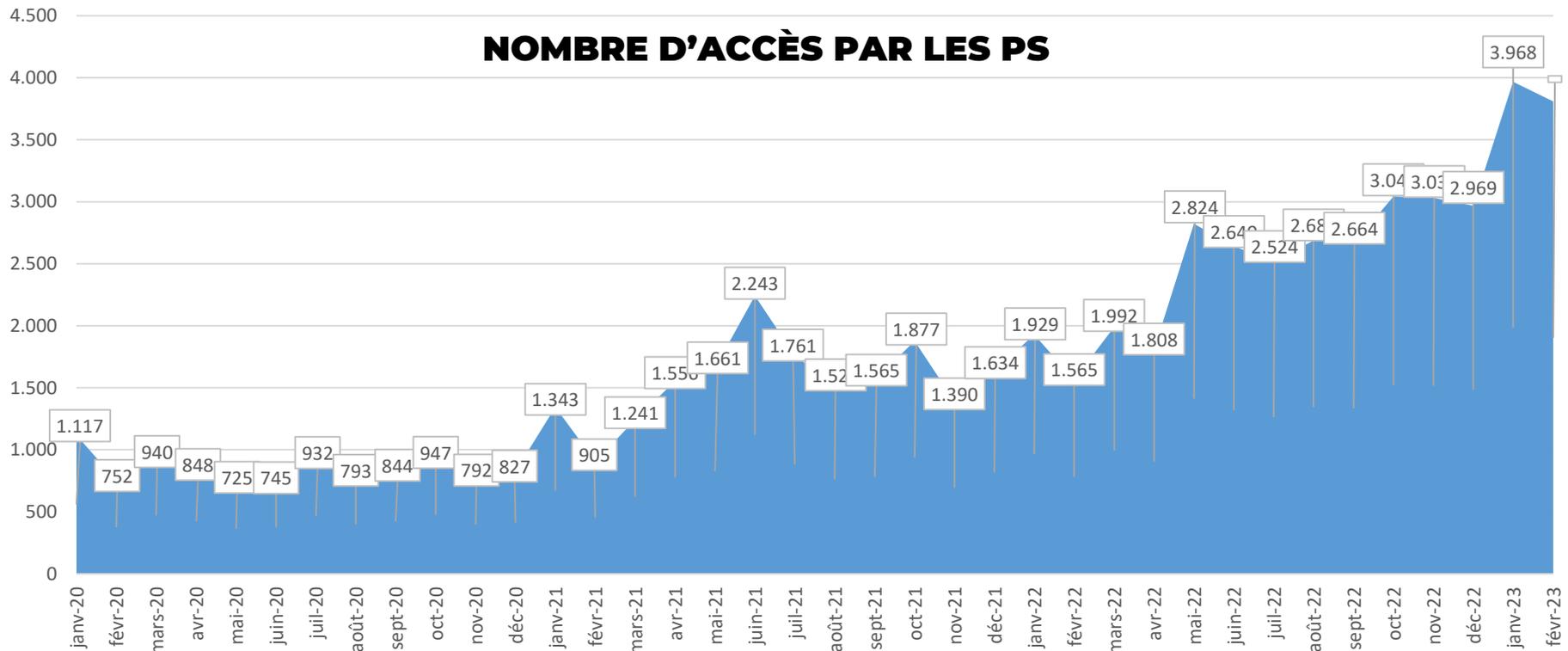
# Statistiques DSP – Usage

## DÉPÔT DE DOCUMENTS DANS LE DSP (PS ET PATIENTS)

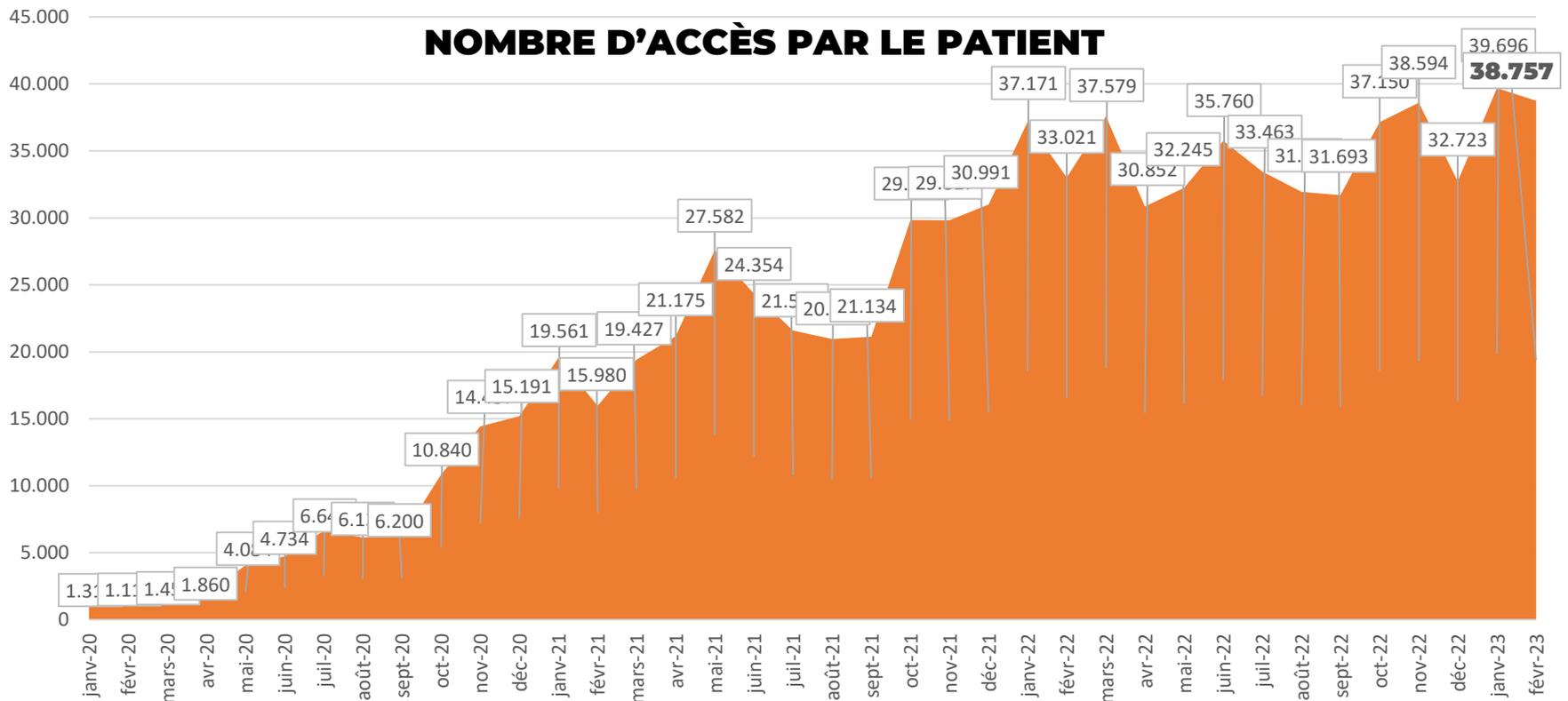


# Statistiques DSP – Usage

## NOMBRE D'ACCÈS PAR LES PS



# Statistiques DSP - Usage



# Statistiques DSP - Qualité

**NOMBRE DE DSP AVEC AU MOINS 1 DOCUMENT:**

**698.939**

**NOMBRE DE DOCUMENTS EN BIOLOGIE AVEC EN-TÊTE LARGE SCALE TESTING:**

**1.448.132**

**(sur plus de 9 millions de documents)**

**NOMBRE TOTAL DE MÉDECINS DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS:**

**69.101**

**NOMBRE DE MÉDECINS UNIQUES DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS:**

**3.221\***

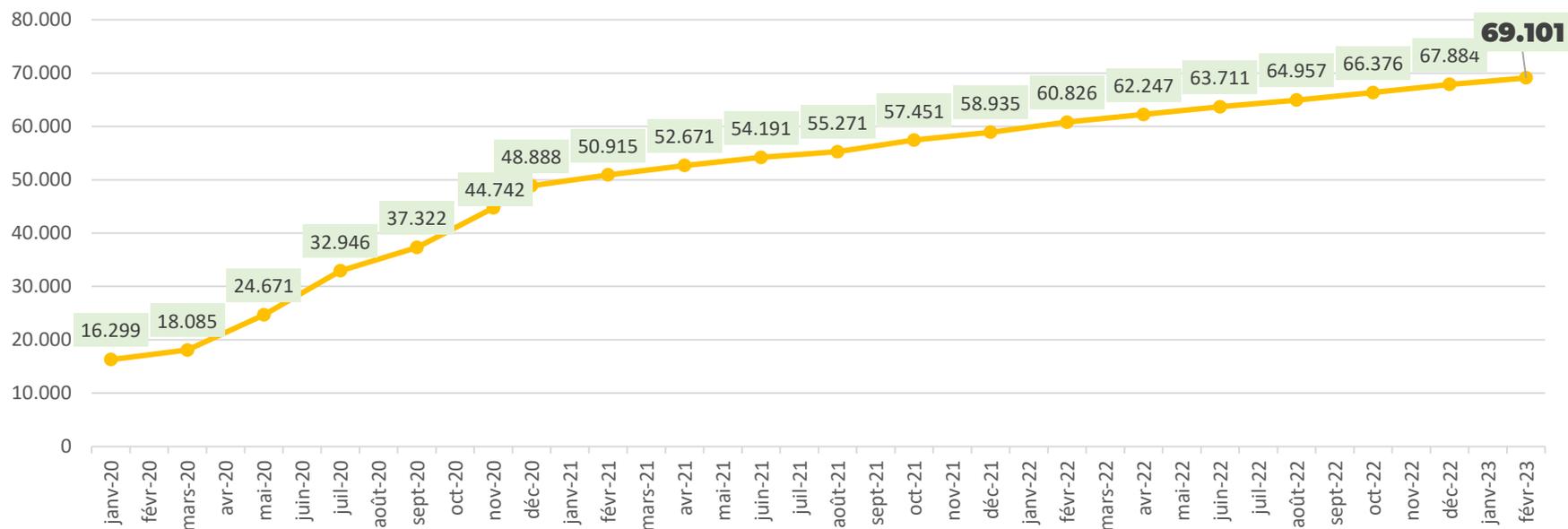
**NOMBRE D'ACCOMPAGNANTS DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS:**

**19.397**

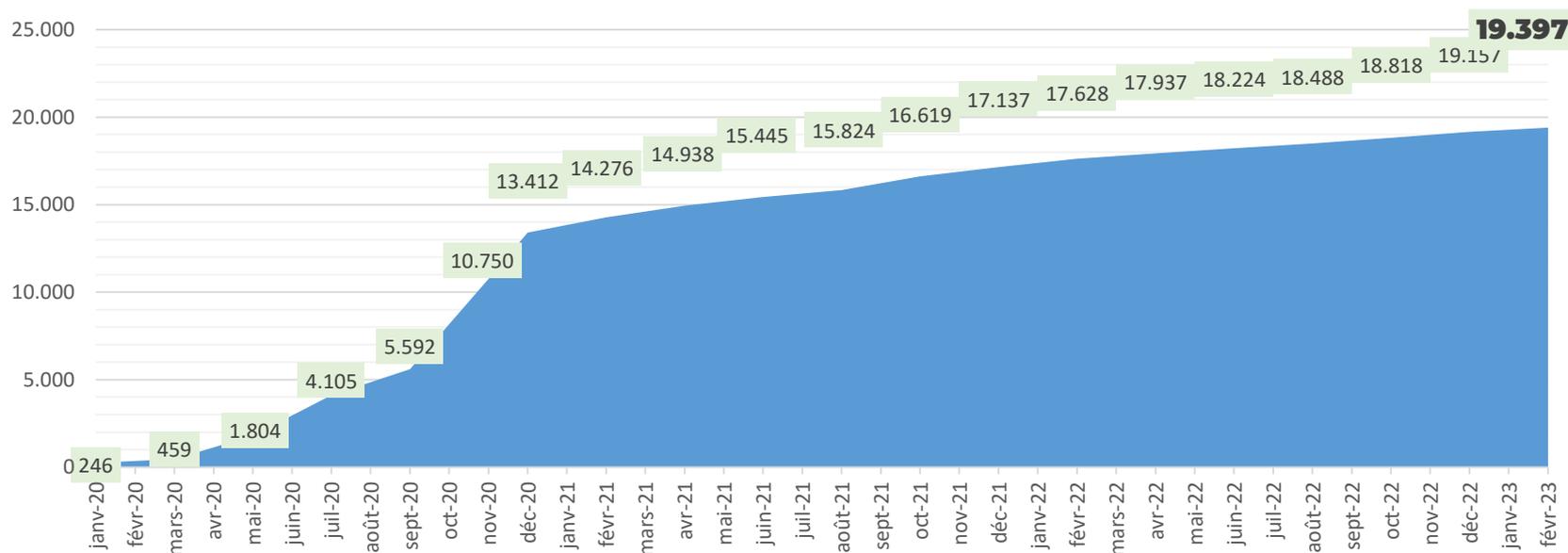
\* Pour environ 1.700 comptes PS activés

# Statistiques DSP - Qualité

## EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE MÉDECINS DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS

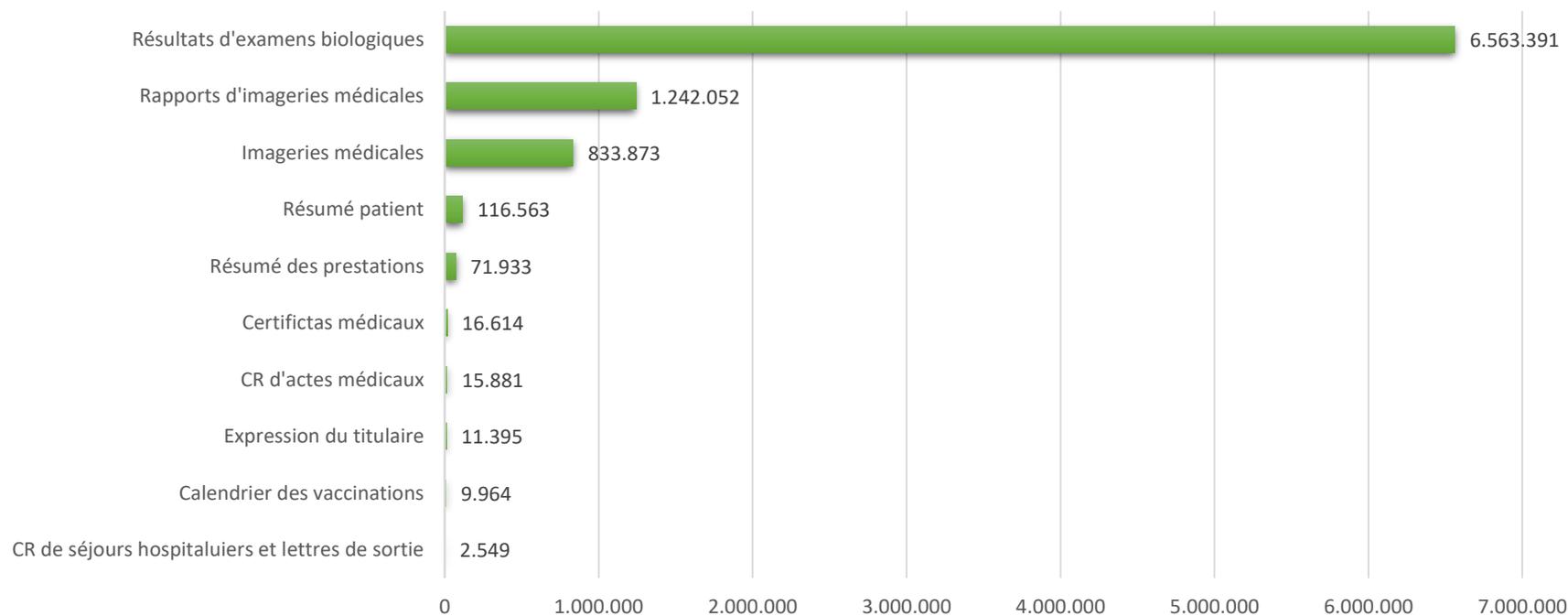


## EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ACCOMPAGNANTS DÉCLARÉS PAR LES PATIENTS



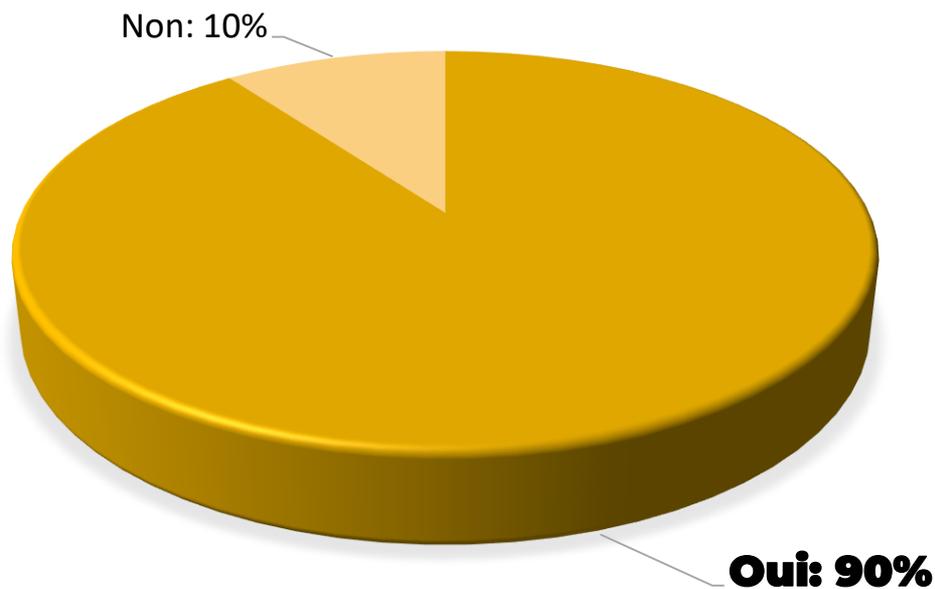
# Statistiques DSP - Qualité

## TOP 10 DES TYPES DE DOCUMENTS



# Statistiques DSP - Qualité

## VOYEZ-VOUS UN AVANTAGE À L'UTILISATION DU DSP?



Enquête réalisée par TNS ILRES en juin/juillet 2018 auprès d'un échantillon de 305 personnes pour le DSP en phase pilote

## COMMENT EVALUEZ-VOUS ?

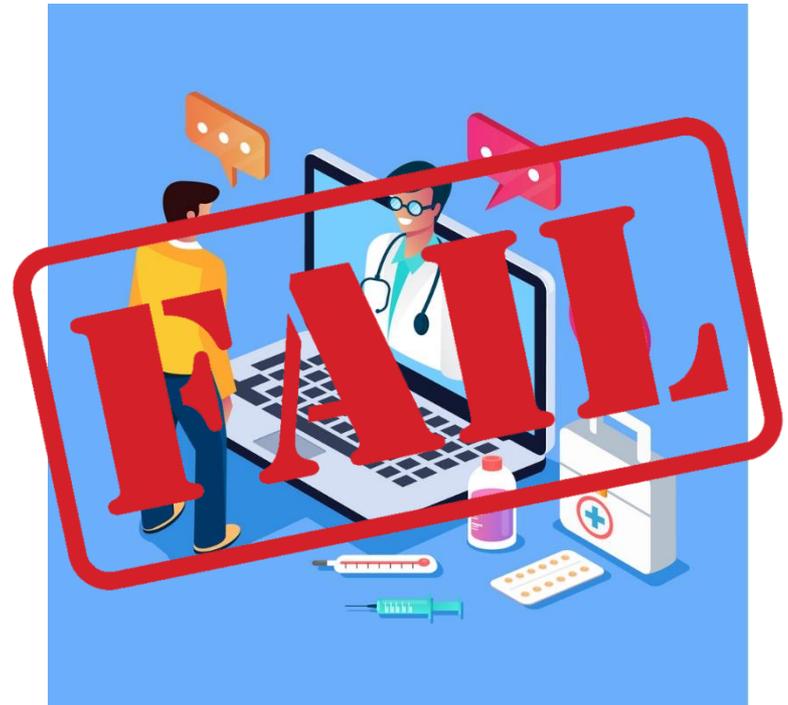
<b>LA SECURISATION D'ACCES:</b>	<b>84%*</b>
<b>LA FACILITE D'ACCES:</b>	<b>68%</b>
<b>LE DESIGN, L'AFFICHAGE:</b>	<b>58%</b>
<b>LA FACILITE D'UTILISATION:</b>	<b>53%</b>

\* Évaluation de "plutôt bien" à "excellent"

# INTÉGRATION DSP RÉUSSIE

# Intégration DSP réussie

En tant que patient,  
pouvez-vous  
transmettre la  
prescription dans mon  
DSP ?



# Intégration DSP réussie



Sur 164 439 comptes plateforme activés, 37 967 patients ont consenti à l'accès automatique à leur DSP par un ou plusieurs professionnels de santé.



3 242 professionnels de santé sont déclarés par les patients dans leur cercle de confiance.

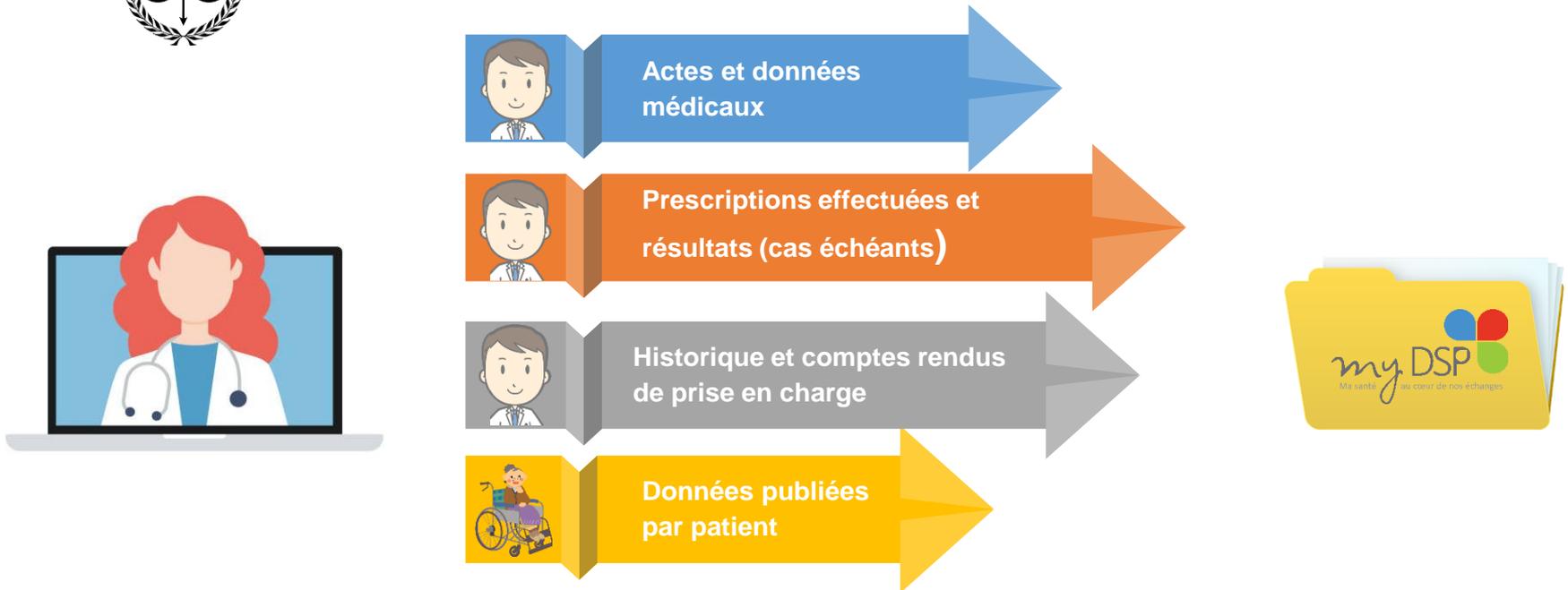
**LES PATIENTS AYANT ACTIVÉ LE DSP  
SOUHAITENT QU'IL SOIT UTILISÉ !**

# Intégration DSP réussie

Le DSP d'un point de vue légal...



Article 60 quater paragraphe 2 du **Code de la sécurité sociale**



## Objectifs :

- ➔ sécurité / continuité / coordination des soins,
- ➔ utilisation efficiente des services de soins de santé

# Intégration DSP réussie

## Applications actuelles



Le DSP contient déjà les résultats de laboratoires, les comptes rendus d'imagerie, le détail de prestations, les résumés patients (Médecins référents), l'historique vaccinal.

Directeur d'hôpital : *« Ça sera plus facile pour récupérer les résultats et comptes rendus d'imagerie. Plus la peine d'appeler le prestataire et d'attendre la transmission parfois longue. »*



Les hôpitaux vont commencer à transmettre les lettres de sortie dans le DSP, dans les mois à venir.

Un travail est en cours sur la lettre de transfert (de l'extra hospitalier à l'hospitalier).

# Intégration DSP réussie

Le DSP d'un point de vue légal...

« Veuillez mettre le document dans mon DSP... »



15 jours Max.



RGD DSP du 06/12/2019 publié le 28/12/2019 Article 9 paragraphe 2

*En cas de demande du titulaire de verser une donnée au Dossier de Soins Partagé, le professionnel de santé l'introduit, conformément à ses droits d'accès et d'écriture, endéans un délai de quinze jours à compter de cette demande.*

# Intégration DSP réussie

Plan de communication  
A partir du mois d'avril...

Mon logiciel ne le permet pas !

« Pourriez-vous alimenter mon DSP ? »



# Intégration DSP réussie

Labellisation...



**Vous avez fait le plus compliqué !**

# Intégration DSP réussie



Il reste deux étapes essentielles :

- Faire une intégration fonctionnelle
- Déployer chez vos clients

# Intégration DSP réussie

## Maquette – Exemple d'intégration

L'intégration du DSP dans vos logiciels doit être transparente. Le moins d'actions nécessaires pour le professionnel de santé dans sa pratique actuelle.

Ordonnance de médicaments

Identité patient

search

Référentiel

- Medicament 1
- Medicament 2
- Medicament 3

Produit	Date de début	Voie	Forme	Durée	Posologie	Indication
Paracétamol	16/03/2022	Orale	Comprimé	Si douleur	toutes les 6h	
Amoxicilline 1G	16/03/2022	Orale	Comprimé	Matin - Midi - Soir		

Coché par défaut : Le patient a un DSP et le professionnel de santé est dans son cercle de confiance. Il a donc un consentement par défaut qui l'autorise à transmettre dans le DSP du patient le document de façon automatique.

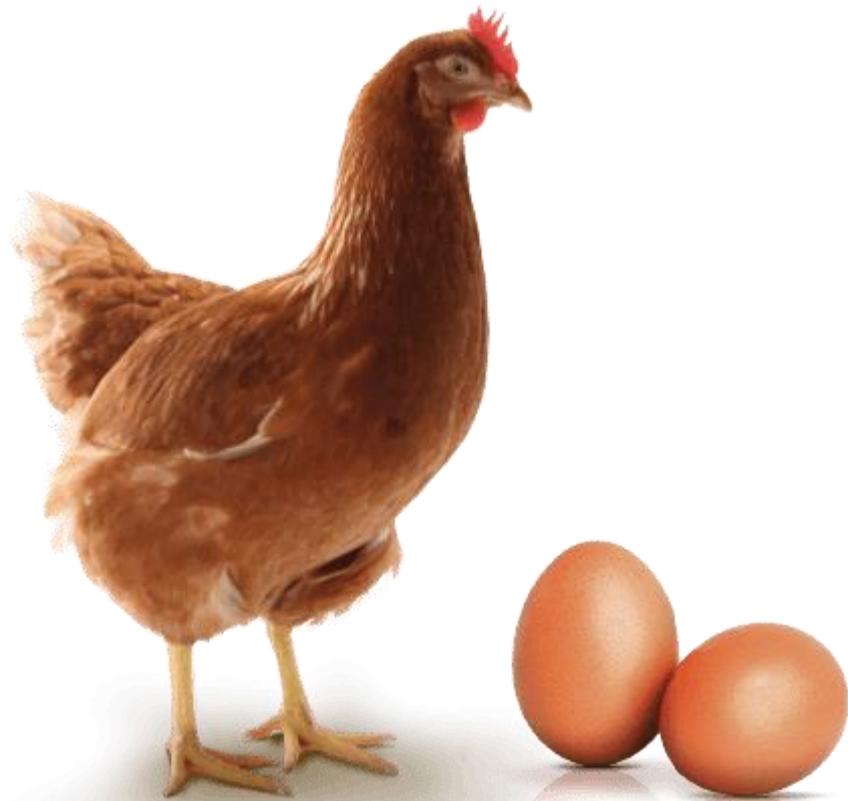
Non coché : Le patient a un DSP mais vous ne faites pas parti de son cercle de confiance. Il faut alors demander le code présence du patient si le professionnel coche la case.

Grisée : Le patient n'a pas de DSP.

Le patient peut toujours demander au professionnel de santé de décocher l'envoi au DSP

Le patient ne s'oppose pas à la publication dans son DSP

Imprimer



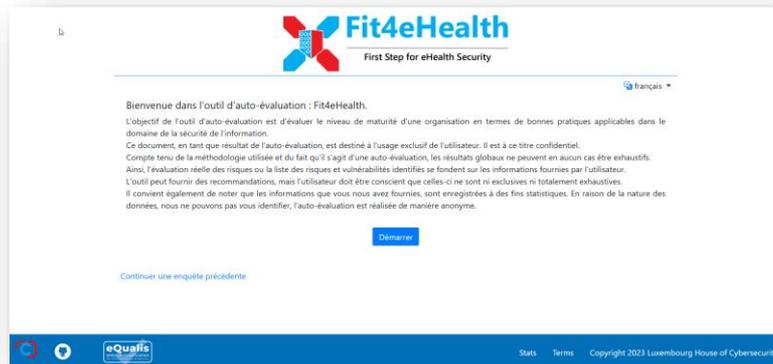
L'œuf et la poule !

# eQUALIS

## Activities done (1)

Information security awareness activities for health professionals:

- Online interview sessions
- Creation and provisioning of online self-assessment tool
  - Assessment and scoring
- Webinars
- Recommendations



### Recommendations

The recommendations list was based in your company context and on your answers.

**Please select your country** Luxembourg

**What is your sector?** Health

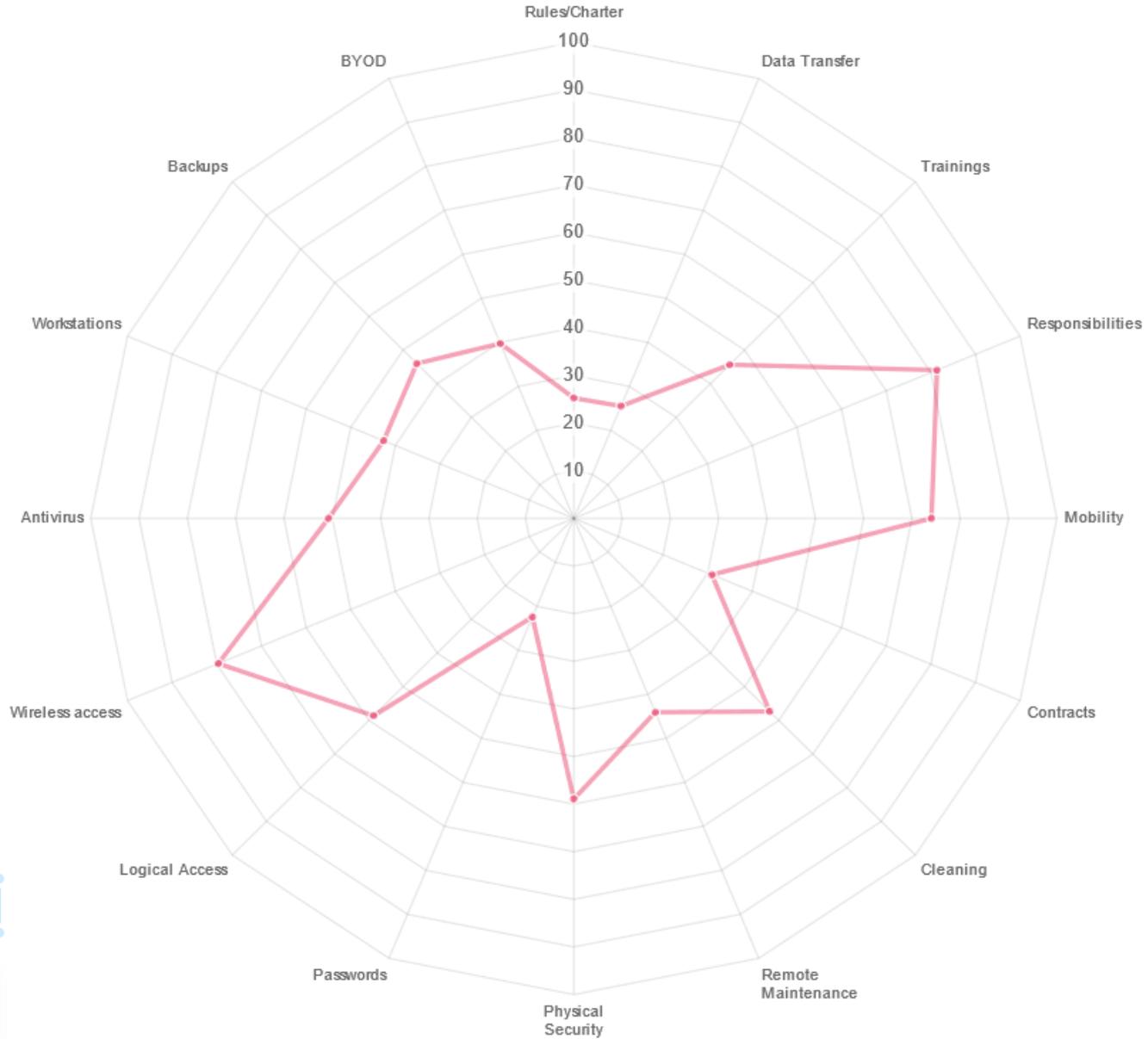
### Rules/Charter

1. Rules (organizational, IT or working ones) should be known and explained to everyone, at the very least orally.
2. Even if an oral transmission could be enough for a small doctor's practice, rules should still be written in a charter, read and signed by everyone, which is very important for larger companies or if the company grows.
3. Written rules can:
  - avoid to forget relevant points and can be consulted at any time
  - have a legal proof if the rules have been read.
4. Some explanation about cybersecurity or data protection measures for the organization should be included as they help keep data safe.
5. In case of a big incident, you should have some rules or advice in order to act under panic, and keep the systems / organization operational.
6. Whenever there is a change of employees for example at a leave, all account data linked to that person should be inaccessible by them. In the same fashion, someone that joins the team, should have their accounts, authorization and computer ready to work.

### Data Transfer

1. Paper documents need to be stored where only authorized persons can access them. These data can't be kept indefinitely, and should be deleted as soon as they become useless (usually by law after 10 years a medical record).
2. Prevent from sharing medical data via commercial public messengers or cloud platforms, as the data you will store in will probably be sent abroad (outside Europe) and therefore fall under different laws and policies. Depending on the platform used, you do

# eQualis



## Activities done (2)

Information security awareness activities for vendors and IT-service providers:

- Online interview sessions
- Creation and provisioning of recommendations (more than 600 downloads)
- Self-Assessment catalogue (finalization)

Extension of test documentation and test execution tooling

Testplan definitions and result evaluation for:

- eAdministrative DHN
- ePione
- MAPE
- ...

The image is a screenshot of a test plan table. It has multiple columns and rows, with a header section. The table contains detailed test cases, including descriptions, test data, and expected results. The text is small and difficult to read, but the structure is clear.

## Workplan 2023 - 2024

Continuation of activities with LHC within the CESAR Workplan 2023 – 2024 in terms of information security

- For health professionals
  - Awareness raising and recommendations
  - Revision of existing assets (self-assessment catalogue, ...)
  - Publications and Webinars
- For software vendors and IT integrators
  - Publishing of the self-assessment criteria catalogue (online tool tbc.)
  - Revision of existing assets (recommendations, ...)
  - Information sessions (LHC)

Elaboration and execution of test-/validation scheme on interoperability and/or security for ehealth services:

- ePrescription (revision)
- PID
- ...

Extension of tooling capabilities to support interoperability and security testing

Analysis of and preparation for ISO 17065 certification

# ePRESCRIPTION

# ePrescription

## La prescription digitale : une mission de l'Agence



### Article 60 ter paragraphe 1 du Code de la sécurité sociale

- **ePrescription nationale** : « Mise en place de projets informatiques à envergure nationale visant à faciliter l'échange, le partage ou une meilleure utilisation des données de santé »
- **ePrescription européenne** : Renforcé par l'objectif d'interopérabilité européenne pour la réception et l'émission du résumé patient et de la ePrescription dans le cadre du programme CEF



### Directive 2011/24/UE : Objectif de mise en œuvre de services de santé transfrontaliers *transposée dans le droit Luxembourgeois en 2014*

- Art 6 « Chaque Etat membre désigne un ou plusieurs points de contact nationaux pour les soins de santé transfrontaliers »



### Loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014 transposant la directive 2011/24/UE :

- ➔ Article 45 alinéa 7 « établissement du point de contact national »
- ➔ Mandat ministériel établissant l'AES point de contact national.

# ePrescription

Acteurs à une collaboration forte en devenir!



# ePrescription

## Le référentiel de prescription d'analyses

Ligne	Version	Engagement de	Evolution
Mi- 2022	V1	3 Laboratoires privés	Structure et contenu
Fin 2022	V2	2 Laborat	e et contenu
2023			ntenu
A ce jour		Laboratoire privé	Structure
Avril 2023	<b>Validation V3.0</b>		Montage de pilotes

**Renforcement des collaborations et d'engagements constructifs**

# ePrescription

## Référentiel de soins infirmiers

Temps	Version	Engagement de	Evolution
Mi- 2022	<b>V0.1</b>	Experts de l'Agence	Structure et contenu
Fin 2022	<b>V0.2</b>	Présentation aux professionnels	
<i>Objectif : juin 2023</i>	<b>V1.0</b>	<b>Tous les acteurs soins</b>	<i>Validation</i>



# ePrescription

## Le service Vidal International



La licence nationale de Vidal International est gérée par l'Agence. Les montées de versions et la mise à jour de la base de médicaments sont automatiques

Les API Vidal sont ouvertes.



A ce jour :

- un logiciel médecin et un logiciel pharmacie exploitent les services
- un logiciel pharmacie travaille à s'y connecter
- de nouveaux établissements s'y connectent

**WE NEED YOU!**



# RÉFÉRENTIELS

# Référentiels

## Les missions de l'Agence

L'Agence doit faciliter la prise en charge du patient grâce aux systèmes d'information notamment dans « *la production et la promotion de référentiels contribuant à l'interopérabilité et à la sécurité des systèmes d'information de santé* » au Luxembourg et en Europe.

# Référentiels

## Le référentiel médicaments

Dans ce contexte de projet européen, nécessité d'**informations structurées et codifiées concernant les médicaments**, destinées à l'ePrescription (et donc à l'eDispensation) au Luxembourg et en Europe.

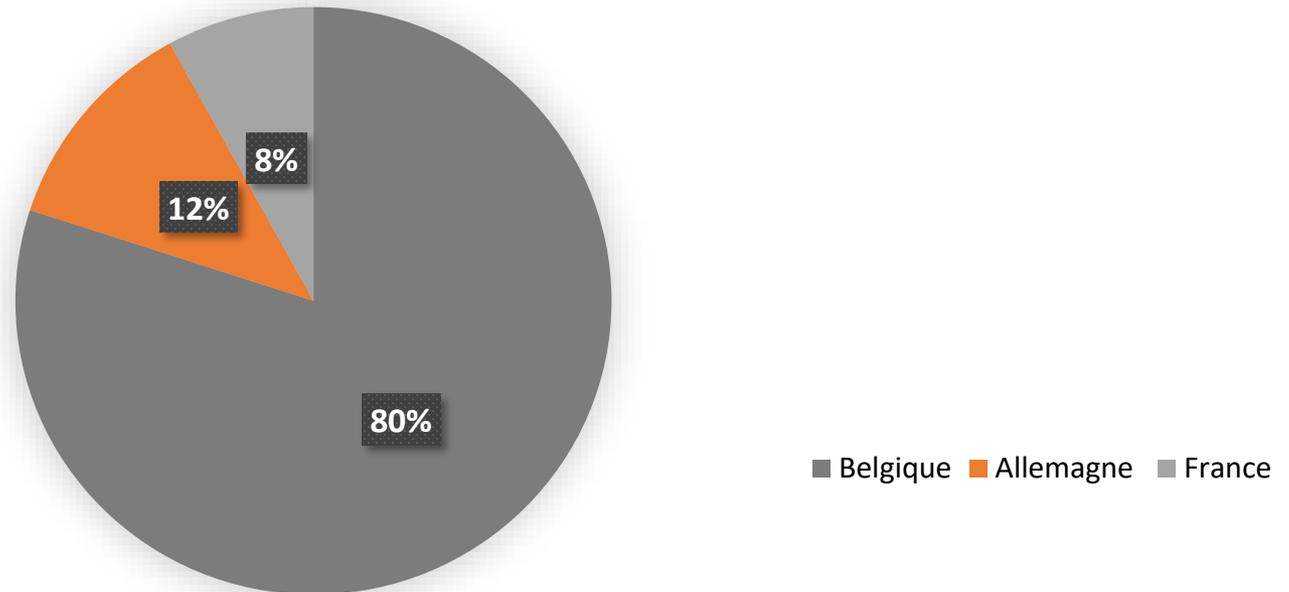
Avec un peu plus de 7000 produits, le référentiel des médicaments regroupe les **médicaments disponibles en extrahospitalier sur le territoire luxembourgeois et à usage humain**.

Sont exclus les médicaments à usage vétérinaire, les DM, certains produits parapharmaceutiques.

# Référentiels

Au Luxembourg...

## Provenance des médicaments

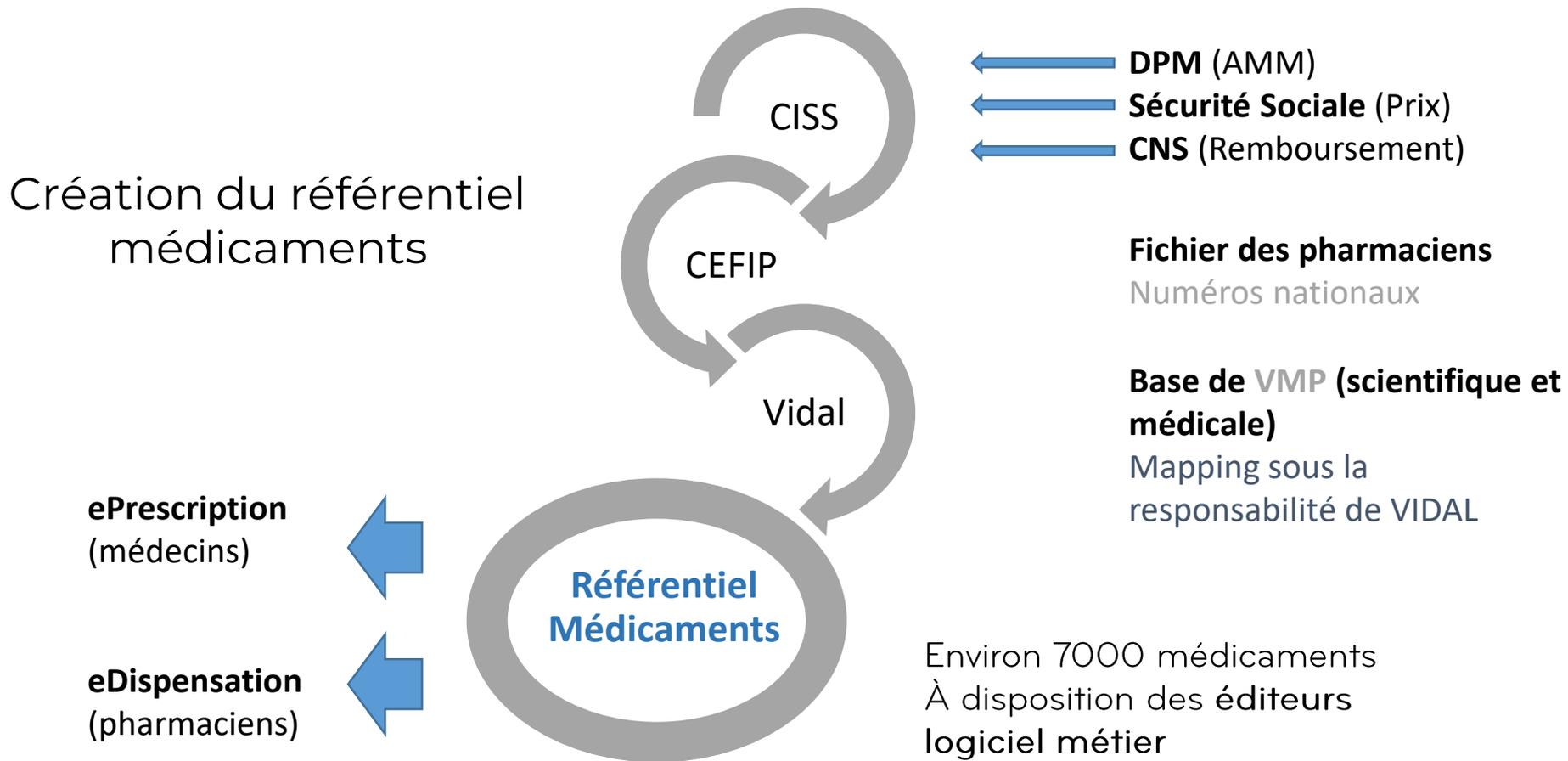


# Référentiels

## Au Luxembourg...

- Pas d'Agence du Médicament mais DPM
- Un médicament est **commercialisé** si :
  - AMM établie par le MiSa
  - Prix public fixé par le Ministère de la Sécurité Sociale
- Un médicament est **remboursé** si le laboratoire obtient une demande auprès de la CNS pour avoir son accord.

# Référentiels



# Référentiels

- <b>Dénomination CEFIP</b> : nom commercial	DAFALGAN
- <b>Numm AMM lux</b> :	2004088356
- <b>Dénomination complète</b> :	DAFALGAN : Paracétamol 500 mg CP
- <b>is Drug removed ?</b> : actif ou retiré du marché	
- <b>VMPVidalId</b> : code Virtual Medicinal Product permet de mettre en exergue les interactions médicamenteuses	Vidal ID 3031
- <b>Code ATC</b> : classification OMS qui permet de faire de l'épidémiologie en suivant la consommation de médicaments	N02BE01
- <b>ATC Name</b>	PARACETAMOL
- <b>Voie d'administration</b>	orale
- <b>Molécule</b> : Principe Actif	paracétamol
- <b>Dosage ou concentration</b> :	500 mg
- <b>Dosage par unité</b> :	mg      µg/dose (ex. solution à inhaler)
- <b>Forme galénique</b> :	cp = comprimé
- <b>Conditionnement</b> :	1*30 CPR.SS BLIST.
- <b>Numéro national</b> : AMM + conditionnement	1*20 CPR.SS BLIST. → 0602351 1*30 CPR.SS BLIST. → 0027312

# Référentiels

## ViDAL Integrated

### API Vidal international

Outil intégré au référentiel des médicaments sert au :

- médecin : Système d'Aide à la prescription
- pharmacien : Système d'Aide à la dispensation

Fonctionne avec les VMP Virtual Medicinal Product  
Appelée *Vidal Integrated*

Caractéristiques		
		
Fonction de recherche	Fonctions d'alerte et de sécurisation	Fonctions documentaires et données structurées
✓ Recherche par : <ul style="list-style-type: none"><li>• nom</li><li>• principe actif</li><li>• produit générique</li><li>• indication</li><li>• classification ATC</li></ul>	✓ Détection des interactions médicamenteuses en lien avec le profil physiopathologique du patient (âge, sexe, poids, allergies, facteurs de risque et maladie). ✓ Alerte de posologie sur les doses minimales et maximales journalières et sur la durée du traitement. ✓ Détection des redondances de substances au sein d'une prescription. ✓ Affichage des alertes en lien avec la prescription d'un produit. ✓ Affichage des effets indésirables d'un produit. ✓ Affichage des incompatibilités physico-chimiques liées à un produit. ✓ Substitutions possibles (produit similaire, classe ATC ou indication identique).	✓ Accès aux Monographies produits ✓ Données structurées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de marques</li><li>• Code national d'identification</li><li>• Classification ATC</li><li>• Substances actives</li><li>• Indications</li><li>• Modalités d'administration</li><li>• Forme galénique</li><li>• Contre-indications</li><li>• Allergies</li><li>• Effets indésirables</li><li>• Interactions médicamenteuses</li><li>• Conditionnement</li><li>• Alertes spécifiques</li><li>• Précautions d'emploi</li><li>• Grossesse et allaitement.</li></ul>

# Référentiels

ePrescription → eDispensation



Prescripteur :

Recherche **Full name**

+

posologie (en texte libre ? )

*DAFALGAN Paracétamol 500 mg cp  
1 cp, 3 fois par jour, matin, midi et  
soir, pendant une semaine*



Pharmacien :

Utilise **Full name** + détermine le  
**choix packaging**

Quantité totale calculée pour la durée  
du traitement

*DAFALGAN Paracétamol 500 mg cp  
21 cp*

# eRESULT

## eResult : Les résultats de labo

Objectif : Mettre à disposition des industriels les résultats Labo dans un environnement homogène à la ePrescription, au bénéfice des utilisateurs finaux.



- Pas de changement de format des résultats (XML + PDF)
- Encapsulation dans FHIR des deux fichiers
- Sécurisation via certificat gratuit délivré par AeS

# MyCert

## Informations générales :

Fournir gratuitement aux 1762 professionnels de santé un moyen d'authentification fort à travers un keystore au format standard PKCS#12 (.p12) permettant d'accéder aux différents services proposés par l'Agence eSanté.

## Compatible aujourd'hui pour :

- ePrescription, Epione (remboursement accéléré), Vidal

## En prévision :

- PID, CVE, DSP

## Prérequis :

- Avoir un compte professionnel actif sur la plateforme <https://www.esante.lu> avec un moyen d'authentification Luxtrust déclaré

## Démarche pour le professionnel de santé

Sur le portail eSanté : <https://www.esante.lu>

- S'authentifier comme Professionnel de santé en utilisant obligatoirement un moyen d'authentification Luxtrust
- Ouvrir l'application MyCert



## Utilisation

Compléter le formulaire :

- Choix d'un éditeur
- Accepter les informations d'utilisation
- Valider la demande via le bouton Envoyer

### Information d'utilisation

Le certificat est un dispositif strictement personnel que le professionnel de santé doit sécuriser.  
Dans le cadre du processus de demande de création de certificat, le professionnel de santé peut renseigner le nom de son éditeur qui recevra une copie du certificat pour l'assister dans sa démarche.  
En cas de suspicion de compromission de la confidentialité du certificat et/ou conformément à son droit, le professionnel de santé peut demander la révocation de son certificat par email à l'adresse [helpdesk@esante.lu](mailto:helpdesk@esante.lu)

Choisissez votre éditeur

Je confirme avoir pris connaissance des informations d'utilisation.

## MyCert – Envoi des certificats

Le Keystore (certificats, clé et chaîne de certification complète) ainsi que son mot de passe sont envoyés sous 5 jours ouvrés au professionnel de santé dans 2 emails distincts sécurisés via la solution Regimail.

Et s'il a choisi un éditeur, celui-ci en recevra une copie selon les mêmes modalités.

### Information d'utilisation

Le certificat est un dispositif strictement personnel que le professionnel de santé doit sécuriser.

Dans le cadre du processus de demande de création de certificat, le professionnel de santé peut renseigner le nom de son éditeur qui recevra une copie du certificat pour l'assister dans sa démarche.

En cas de suspicion de compromission de la confidentialité du certificat et/ou conformément à son droit, le professionnel de santé peut demander la révocation de son certificat par email à l'adresse [helpdesk@esante.lu](mailto:helpdesk@esante.lu)



Demande envoyée.

# MyCert – Votre rôle

Vous pouvez aider le professionnel de santé dans :

- La démarche
- L'installation du certificat



# IHE CONNECTATHON 2023



SEPTEMBER 25-29  
**RENNES**  **2023**  
**IHE** **CONNECTATHON**  
EUROPE

## Agence eSanté Luxembourg

Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé

Adresse postale: B.P 2511 L-1025 Luxembourg

Site Internet: [www.esante.lu](http://www.esante.lu)



Agence nationale  
des informations partagées  
dans le domaine de la santé

Contact Helpdesk:  
Tél.: (+352) 27 12 50 18 33  
Email: [helpdesk@esante.lu](mailto:helpdesk@esante.lu)